

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Juin 2013

L'an deux mil treize, le 14 Juin à 20 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel HUARD, en vertu de la convocation adressée le 6 Juin 2013 par le Maire mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient Présents :

M. HUARD, Mme SIMON, Mrs. DUPONT, ROYER, Mmes MICHEL, Mme DELIMAUGE, Mrs BURGONDE, WOJTYLAK, NOËL,

Etaient absents excusés : Th. DELONG qui a donné procuration à J. DUPONT
J. F. GEOFFRIN

Secrétaire de séance : F. SIMON

Le dernier PV a été lu par F. SIMON et C. MICHEL ; il a été adopté à l'unanimité.

Suite à la lecture du dernier PV, J.P. WOJTYLAK revient sur la question des incivilités concernant les décharges sauvages et déclare « que la commune ne fait rien ! Les dépôts d'ordures ménagères dans les bois sont verbalisables et l'amende peut aller jusqu'à 1 500 € ! »

Monsieur le Maire répond que J.P. WOJTYLAK a été délégué au SMICTOM au début de ce mandat. Et de lui poser la question « qu'est ce qu'il avait fait, » De plus Monsieur le Maire récapitule les différentes démarches qu'il a effectuées pour tenter d'implanter une déchetterie fixe à Doulaincourt : en vain, Froncles et Rimaucourt ont eu la préférence.

En résumé, « si nos concitoyens étaient sérieux, on pourrait trouver une solution : si on ouvre un site pour accueillir les déchets végétaux, il faut être sûr qu'il ne sera pas déversé en même temps des éléments non bio dégradables » ! S'en suit un échange et la liste des incivilités sur nos 2 villages est portée à la connaissance des élus : autour de la benne à verre à Saucourt tout récemment, la fontaine fracassée, la disparition des bancs.....Pour information les cendres sont excellentes pour améliorer la qualité des gazons !

RETRAIT DE DELIBERATIONS

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le courrier de la sous-préfecture de St Dizier stipulant que la modification de l'ordre du jour ainsi que les 2 questions traitées lors de la dernière séance du conseil municipal « étaient entachées d'illégalité - il n'y avait pas un caractère d'urgence pour rajouter des points à l'ordre du jour ». Par conséquent Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retirer ces 3 délibérations Avis favorable unanime.

PRISE DE COMPETENCE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la CCVR 'Communauté de Communes de la Vallée du Rognon a décidé lors de sa dernière séance de prendre la compétence « Construction, acquisition, location de locaux médicaux et para médicaux » par 38 voix POUR, 2 Abstentions et 4 CONTRE. Les élus de la commune émettent un avis favorable à l'unanimité

NOUVELLE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2015

Monsieur le Maire informe les élus que la composition de l'assemblée communautaire (CCVR) issue des élections municipales de mars 2014, devra être réduite (la décision étant à prendre avant le 31 Août de cette année), à savoir : 7 sièges pour Doulaincourt- Saucourt 6 sièges pour Andelot-

Blancheville, 5 sièges pour Rimaucourt, 4 sièges pour Roches-Bettaincourt, 2 sièges pour Bourdons, Darmannes, Chantraines et Mareilles et 1 siège pour les autres communes, soit au total 38 délégués au lieu de 50 actuellement. Avis favorable unanime.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVOM

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Syndical du SIVOM du collège de Doulaincourt, lors de sa dernière séance, a apporté quelques modifications statutaires : il s'appellera Syndicat Intercommunal de Transport de Doulaincourt. Le nombre de communes n'est pas modifié. La composition de l'assemblée syndicale est arrêtée comme suit : 2 délégués et 2 suppléants pour les communes de moins de 500 habitants, 3 délégués et 3 suppléants pour les communes de 500 à 700 habitants et 4 délégués et 4 suppléants pour les communes de plus de 700 habitants. Le siège social est situé au 25 rue de la Croix de Chauffour. Les élus unanimes émettent un avis favorable.

MODIFICATION DE LA DATE DE FETE PATRONALE DE SAUCOURT

Monsieur le Maire propose aux élus de repositionner la date de la fête patronale de Saucourt au 1^{er} Dimanche d'octobre du fait que les forains sont à nouveau disponibles ce week-end là. Avis favorable unanime.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE MUSSEY / MARNE

Monsieur le Maire présente à nouveau la demande de subvention de la commune de Mussey/ Marne concernant la réhabilitation de l'église classée. Compte tenu que la commune de Mussey a décidé de ne plus adhérer au Syndicat d'initiative de la Vallée du Rognon (qui fait la promotion du patrimoine local), la solidarité n'étant plus d'actualité, les élus unanimes émettent un avis défavorable.

VENTE DE BATIMENTS

Monsieur le Maire demande à B. BURGONDE de quitter la séance, compte tenu qu'il est l'intéressé dans cette affaire. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment ex-DDE avait été acquis par la collectivité pour permettre l'installation d'une entreprise. La SCI de la Combe (Mr et Mme BURGONDE Bruno) a adressé un courrier à Monsieur le Maire pour solliciter l'acquisition de ce bâtiment (DDE) situé rue E. Lorin. Après échanges les élus souhaitent que la commune conserve les box ainsi que la place de retournement. L'estimation de cette propriété par les services des Domaines est portée à 23 000 €. Les frais de géomètre et d'acte administratif seront à la charge de l'acheteur. Avis favorable unanime.

En attendant que la vente soit réalisée, les élus décident unanimement de louer à la SCI les dits-locaux au même montant que les garages de Saucourt (bâtiments ex-Eustache).

Ensuite Monsieur le Maire propose aux élus que le bâtiment ex-Eustache, que la SCI de la Combe va prochainement libérer, soit mis en vente pour la même surface. Toutefois, il y a nécessité de faire découper cette propriété du fait qu'une partie de ces garages est réservée aux locataires des logements communaux sis grand rue à Saucourt (ex-Jacquemin). Les acheteurs potentiels pourront ainsi remettre leur offre pour acquérir ces locaux. Une estimation sera demandée aux services des Domaines (DGFIP). Les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Toujours dans le registre des bâtiments, Monsieur le Maire (Président également de la Maison de retraite) informe les élus que le projet architectural portant sur le bâtiment ex-café de Paris rencontre diverses contraintes pour y créer un PASA (service adapté à des personnes atteintes de la maladie

d'Alzheimer ou maladies apparentées). De plus l'établissement envisage de traiter à Doulaincourt tout le linge personnel des résidents des Maisons de Retraite de Doulaincourt et Poissons.

Pour réaliser tous ces projets il serait souhaitable que la Maison de retraite puisse acquérir le bâtiment communal adjacent (ex-Del Bonta) mais la commune l'a loué et le nouveau locataire souhaiterait l'acquérir.

Après débat, les élus unanimes émettent un avis favorable pour privilégier la vente à 80 000 € au profit de la Maison de retraite (EHPAD).

Et pour terminer avec les projets de la Maison de Retraite, Monsieur le Maire propose d'acquérir la propriété située à côté de l'ex café de Paris, pour permettre à l'EHPAD Pougny de bénéficier d'espaces verts nécessaires pour la mise en œuvre du PASA. Avis favorable unanime.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Monsieur le Maire informe les élus que suite au changement de fermier pour l'assainissement communal, un compte de renouvellement (provisions) avait été constitué par Véolia. Compte tenu qu'aucuns travaux de remise en état des stations d'épuration n'ont été réalisés, le fonds de renouvellement s'élève à 25 187.83 € au 31 décembre 2012. C'est le résultat d'après négociations entre le Maire et Véolia. Cette somme va pouvoir être affectée au compte 7061 du service eau et assainissement (SEA) et cette écriture sera inscrite en dépenses pour réaliser les réparations des avaloirs, des clôtures et d'autres éléments de sécurité laissés à l'abandon par le fermier précédent.

Un devis de réparation de 10 avaloirs est présenté pour un montant de 7 397.26 € TTC. Malgré tout d'autres devis seront demandés.

D'autre part un courrier du Lieutenant colonel du SDIS met en évidence le contrôle des 22 poteaux incendie à raison de 60 € par poteau. Avis favorable unanime pour toutes ces opérations.

DELIBERATION MODIFICATIVE COMPTABLE

Monsieur le Maire expose aux élus, que dans le cadre du budget 2013, la réintégration des honoraires d'architecte pour le Pôle médical a été oubliée. Par conséquent il y a lieu de réintégrer la somme de 5 295.89 € en dépenses puis en recettes. Avis favorable unanime.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier de Mme Léone MAIGROT adjoint administratif indiquant qu'elle souhaitait faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier de l'amicale des sapeurs pompiers de la commune qui souhaite entretenir le fleurissement de la caserne.

Monsieur le Maire propose que la commune organise le vin d'honneur du 14 juillet pour remercier les Pompiers de leur investissement.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus que la Présidente de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de la commune a effectué un stage de formation (sur ses congés) pour que la licence IV appartenant à la commune ne soit pas perdue. Il faut l'utiliser au moins une fois par an. C'est donc le permis d'exploiter qui a été délivré à Anne Sophie MONGIN.

La commission des bois se réunira le 27 juin à 18 heures.

La commune souhaite embaucher un jeune âgé de plus de 18 ans pendant les congés des agents communaux. Lettre manuscrite et CV sont à déposer en mairie.

Un rappel des horaires d'utilisation de machines à moteur est effectué depuis les beaux jours : c'est une marque de civisme de respecter les horaires pour tondre....

C'est l'arrêté préfectoral qui est appliqué sur la commune :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.

Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Le dimanche de 10 h à 12 heures.

De même il est interdit de bruler sans autorisation de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe les élus que, pour l'acquisition du site de Drancy la Préfecture s'était engagée à financer les 2/3 du montant de l'acquisition et lorsque l'arrêté de subvention est arrivé, il mentionnait seulement la moitié de la somme attendue. Après une nouvelle rencontre avec le Préfet, au mieux 50 % de l'achat pourront être espérés.

Une demande de subvention a été déposée auprès de Conseil Général et du GIP.

Parallèlement une étude de faisabilité est nécessaire pour étayer ces démarches et elle pourra être aidée par des fonds d'Etat. Les élus autorisent Monsieur le Maire à lancer une étude de faisabilité pour le site de Drancy.

Le feu d'artifice sera tiré le 6 juillet vers 22h30 après l'embrasement de la Mairie et la retraite aux flambeaux.

M. DELIMAUGE évoque la nécessité de faucarder le bief : c'est de la compétence de la communauté de communes, et le travail est déjà programmé répond Monsieur le Maire.

L'ancienne gendarmerie, propriété de Mr BUGNOT, va être partiellement démolie.

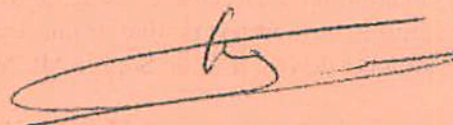
Le Maire rappelle qu'il n'a aucun pouvoir sur les propriétaires de terrains non entretenus, même s'il intervient par courrier ou par visite !

Toujours et encore les incivilités relatives aux déjections canines !!!!

Les employés de commune ne sont pas en service pour réaliser toutes les tâches consécutives au manque de civisme des citoyens de la commune : le respect est de rigueur !

Le bois stocké sur le parking à Saucourt en face l'entrée de l'usine devra être enlevé rapidement !

Le Maire,



Michel HUARD